

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES

DIRECTION DE L'ACTION FONCIÈRE DE
L'HABITAT ET DE L'OBSERVATION
TERRITORIALE

Service urbanisme et foncier

Dossier suivi par :
Pierre-Yves BEAUJAN
Chef de service

Monsieur Florian BERCAULT
Président de Laval Agglomération
HÔTEL COMMUNAUTAIRE
1 PLACE DU GENERAL FERRIE
CS 60809
53008 LAVAL CEDEX

Monsieur le Président,

V/réf. : CD/RB/CP/AC/11.2021
N/réf. : PYB/CB

Par courrier reçu le 29 mars 2021, vous m'avez transmis le dossier de modification n°1 du *Plan local d'urbanisme intercommunal* (PLUi) du Pays de Loiron.

Nos observations sur cette procédure en tant que personne publique associée sont les suivantes.

Comme demandé dans notre avis sur le projet « arrêté » de PLUi, je vous remercie d'avoir intégré dans la partie 7 du règlement écrit le tableau indiquant les marges de recul à appliquer le long des routes départementales (en fonction de leur classement).

La procédure en cours permet notamment :

- d'ajuster le zonage afin de permettre des opérations de densification ou d'optimisation des dents creuses (notamment sur les communes de Le Bourgneuf-La-Forêt, Port-Brillet et Saint-Cyr-le Gravelais) ;
- d'inscrire l'emplacement réservé n°116 sur la commune de Port-Brillet afin de mettre en œuvre un projet de requalification d'un îlot vers un habitat inclusif.

De manière générale, l'objectif de sobriété foncière est partagé par le Conseil départemental en privilégiant le renouvellement urbain, la densification raisonnée du tissu existant et la remise sur le marché de logements vacants. Ainsi, les modifications de votre PLUi évoquées ci-avant s'inscrivent dans cette ambition pour le territoire départemental.

Quand le dossier sera approuvé, je souhaite être destinataire des pièces modifiées afin d'avoir en notre possession un dossier à jour de votre *Plan local d'urbanisme intercommunal*.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments très distingués et les meilleurs.

Le Président,

Bien à toi



Olivier RICHEFOU

Hôtel du Département
39 rue Mazagran
CS 21429
53014 LAVAL CEDEX

☎ 02 43 66 52 08
✉ pierre-yves.beaujan@lamayenne.fr

www.lamayenne.fr

Copie pour information à :

- Madame Nicole BOUILLON, Vice-présidente du Conseil départemental, Conseillère départementale du canton de Loiron,
- Monsieur Louis MICHEL, Conseiller départemental du canton de Loiron,
- Monsieur Christian LEPAGE, DDT/SAU/Unité Planification.